

RAPID'INFO

Mairie de Benney

3 rue St Martin— 54740 BENNEY

Tél/fax : 03 83 25 00 89, mail : mairie-benney@wanadoo.fr

Site internet www.benney54.fr



@Commune de Benney



@Communebenney54740

Permanence du secrétariat : mardi de 10h30 à 12h et vendredi de 16h30 à 19h.

Réalisation : Commission communication.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



OCTOBRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents : Aurélie BEUVELOT, Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Alexis LEGRAND, Sébastien RASPADO, Serge ROMAIN, François SIEBERT, Jean-Philippe THOMASSIN, André THOUVENIN
Excusés : Michelle HUMBERT, Sébastien COLIN

Catherine GAUTRIN a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°28-2020 : TRAVAUX FORÊT/PROGRAMME DE COUPES 2020-2021/AFFOUAGES/SOUMISSIONS

Considérant la rencontre avec le garde forestier le 9 septembre et les propositions de la commission « Bois et Forêt » réunie le 18 septembre dernier,

Le conseil, après en avoir délibéré à la majorité (12 voix pour, 1 abstention), décide :

- D'exploiter les coupes 4-5-6-23-24, l'ensemble est estimé à 500 m³ de grumes.
- De diviser ces mêmes coupes en 2 lots et de confier à la même entreprise l'abattage et le débardage, à savoir :
 1. Coupes 4-5-6 (+ divers) : entreprise MAXIBOIS, aux tarifs de :
 - 8 € HT/ m³ pour le débardage
 - 10,5 € HT/ m³ pour l'abattage
 2. Coupes 23-24 : CFPPAF de Mirecourt, aux tarifs de :
 - 8 € HT/ m³ pour le débardage
 - 10 € HT/ m³ pour l'abattage
- De fixer le tarif des affouages à 10 € le stère.
- De vendre par soumission en lots le bois restant.
- D'arrêter le délai d'exploitation au 30/09/2021.

DELIBERATION N°29-2020 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CD « APPUI AUX TERRITOIRES » / RÉFECTION DE TROTTOIRS

Dans la continuité du programme de réfection des trottoirs, le conseil, après en avoir délibéré à la majorité (11 voix pour, 2 abstentions) :

- Retient l'entreprise ANTOINE Sébastien au tarif de 15.185,20 € HT de travaux de réfection de trottoirs Grande Rue,
- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Territoires Solidaires, volet Appui aux Projets Territoriaux,
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

DELIBERATION N° 30/2020 : BAIL COMMERCIAL / AUTORISATION DONNEE AU MAIRE

Considérant le bail commercial attaché à la location du bâtiment communal dit « commerce » sis 42 Grande Rue à 54740 Benney,

Considérant les négociations engagées entre le locataire actuel (cédant) et un (des) potentiel(s) repreneur(s) (acquéreur(s)) aboutissant à la cession d'une part du bail commercial et d'autre part à la cession du fonds de commerce,

Le maire expose les différentes conséquences en cas d'échec ou de succès de la procédure en cours.

Il propose, en conséquence, au conseil municipal de pouvoir engager les démarches qui seront les plus adaptées au terme de cette négociation.

Le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour et 1 contre) :

Autorise M. le maire à engager toutes les démarches adaptées et signer tous les documents nécessaires aux fins d'engager la procédure de résiliation dudit bail commercial ou de négocier avec le(s) futur(s) repreneur(s) les conditions évolutives dudit bail commercial.

DELIBERATION N° 31-2020 : IN PACT GL/SPL GESTION LOCALE : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Pour rappel, en 2019, le conseil d'administration du centre de gestion a fait le choix d'évoluer dans son fonctionnement de gestion du personnel en créant une société publique locale à laquelle la commune a adhéré via l'acquisition d'une action.

Afin d'être représenté au sein du conseil d'administration de cette dernière, le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le rapport d'activité 2019,
- Désigne Catherine GAUTRIN comme représentant de la collectivité et l'autorise à siéger en conseil d'administration.

NE NÉCESSITANT PAS DE DÉLIBÉRATION

- GS HB : acquisition d'abris de touche et demande de subvention exceptionnelle.

En réponse à une demande du groupe sportif, le conseil décide (1 abstention) l'acquisition de 2 abris de touche chez Décathlon Pro au prix de 2.500 € HT. Le conseil décide de ne pas accorder la subvention exceptionnelle considérant qu'il assure l'entretien de tous les équipements, le financement de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des vestiaires et des deux stades. Une réflexion est en cours concernant le changement de la main courante.

Questions Diverses :

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, le document est consultable en mairie. A l'unanimité, les conseillers municipaux prennent acte du PCS 2020/2026.
- Communauté de communes : désignation de délégués PLUi. En complément du Maire, ont été désignés: Jean-Philippe THOMASSIN et André THOUVENIN, comme référents communaux au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, piloté par la CCPS.
- Entretien du ruisseau dit « du Prés ». Après exposé de François SIEBERT, Président du syndicat d'assainissement, il a été convenu d'inscrire cette question à la prochaine réunion du syndicat et revenir en conseil municipal si nécessaire.
- Un habitant de Benney, Marc Antoine ROLLIN, campaniste de métier, a réparé bénévolement un dysfonctionnement du système de gestion des cloches. Il propose également la réfection des planchers du clocher.
- Le préfet nous demande de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales, à savoir : 2 conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, 2 délégués de l'administration et 2 délégués du tribunal judiciaire.

Les conseillers suivants sont nommés : Catherine GAUTRIN, titulaire et Julien BUJON, suppléant.

Un appel à candidature sera lancé afin de désigner les autres délégués.

LES ACTUALITÉS

INFO GYM

Vous souhaitez accéder à une activité sportive (cours accessibles à partir de 11 ans) près de votre domicile, intégrer une équipe dynamique, travailler le corps et l'esprit.....

Le club sportif « **Les Mirabelles** » vous propose tous les mercredis, à la salle des fêtes André Moitrier, depuis le mercredi 9 septembre 2020, les activités suivantes :

- **pilates** : 18 h 30 à 19 h 30
- **zumba** : 19 h 30 à 20 h 30
- **cardio-sculpt** : 20 h 30 à 21 h 30



Tenant compte des consignes sanitaires actuelles, les adhérents devront :

- venir avec leur propre tapis de gym, une gourde, une serviette
- avoir des baskets à semelles blanches tirées du sac
- porter le masque obligatoirement jusqu'au début de la séance
- respecter une distanciation d'un mètre minimum entre chaque participant
- s'inscrire obligatoirement sur un cahier avant chaque séance

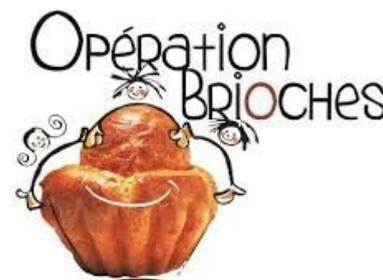
L'utilisation d'un gel hydro-alcoolique sera obligatoire à chaque entrée dans la salle, passage aux toilettes et sera mis à disposition des adhérents par le club. Tous les agrès seront désinfectés après chaque utilisation.

Une séance gratuite est offerte à tous les participants ; pour toute information, vous pouvez contacter Sonia Leuillier la présidente du club au **06 87 59 57 73**.

BRIOCHES DE L'AMITIÉ

L'AEIM a pris la décision de ne pas organiser l'Opération Brioches pour l'année 2020. Ne soyez donc pas surpris de ne pas avoir la visite d'un membre de la Commission Solidarité cette année à ce sujet.

En attendant la prochaine édition, l'AEIM a ouvert un fond d'urgence Covid durant la crise: www.helloasso.com/associations/aeim/formulaires/3



REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés n'aura malheureusement pas lieu cette année. La décision a été prise d'offrir à toutes les personnes y étant normalement conviées, un colis de petites douceurs. Les personnes concernées sont invitées à remettre en mairie le coupon réponse qu'ils ont reçu avant le 9 octobre 2020.

FÊTE PATRONALE

Compte tenu de la situation sanitaire et des consignes de la préfecture, la fête patronale ne pourra malheureusement avoir lieu cette année.

TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS GRANDE RUE

L'entreprise Sébastien ANTOINE TP interviendra sur la commune au début du mois de Novembre. Certains d'entre vous ont peut-être un projet d'aménagement extérieur devant leur habitation. N'hésitez pas à prendre contact avec l'entreprise et ainsi profiter de sa présence dans notre village pour réaliser vos travaux.

SEBASTIEN ANTOINE TRAVAUX PUBLICS Tél : 03 83 26 66 13 Mobile : 06 42 41 66 82

RÉTROSPECTIVE FÊTE DE LA BIÈRE DE BENNEY



Jean-Marc et Catherine Sivel, habitants du village depuis quelques temps et membres du Comité des Fêtes, sont désireux d'organiser une manifestation présentant une rétrospective des différentes Fêtes de la Bière organisées pendant de (très) nombreuses années au sein de notre village.

Ils font **appel aux habitants** pour compléter leurs recherches: **tous films, photos, objets, articles de journaux, ou même anecdotes seraient les bienvenus.**

Alors à vos souvenirs! Partez à la recherche de ces moments si particuliers qui ont fédéré tout un village autour de cette belle fête et **contactez Jean-Marc au 06 51 80 70 19, ou bien par mail cjm.sivel@sfr.fr**

ARTISANS, ENTREPRENEURS et ASSOCIATIONS du VILLAGE, FAITES VOUS CONNAÎTRE !

Nous sommes actuellement en train de recenser les différents artisans, entrepreneurs et associations du village pour en faire un listing, ce qui permettrait à la mairie de les contacter en cas de besoin. Ces informations ne seraient nullement diffusées au public. Si vous êtes intéressés pour y apparaître, merci de bien vouloir envoyer vos coordonnées à gaelle.dussaucy@gmail.com.

De plus, si vous désirez apparaître dans le Benney Infos (magazine annuel de la commune), contactez cette même adresse en y envoyant votre logo (format jpeg) ou simplement vos coordonnées. Pour les associations, un article avec photos peut également y être publié. N'hésitez pas à nous contacter **avant le 18 octobre au plus tard.**

ET ENFIN ... ENCORE UN PEU DE CIVISME....

Nos amis les chiens ont besoin de prendre l'air et de se dégourdir les jambes. Mais pour le respect de tous, il serait bon de les tenir en laisse dans et aux abords du village et surtout de ne pas les laisser faire leurs besoins sur les terrains de jeux des enfants et aux abords de l'école...

